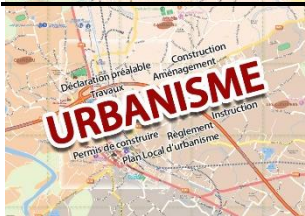




COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2022-03



Vous avez fait une déclaration préalable ou un permis de construire qui ont été acceptés. Vos travaux sont maintenant terminés. Il est impératif de nous retourner la déclaration d'achèvement des travaux.

Nouveauté : lancement de l'application Ma Sécurité



Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? La nouvelle application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème.

Un gendarme ou un policier vous accompagne 24h/24 et 7j/7

L'objectif de ce nouvel outil est de répondre le plus rapidement possible à vos différentes interrogations et demandes, tout en simplifiant vos échanges avec la Police et la Gendarmerie.

Les services proposés par l'application Ma Sécurité vous offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police la plus proche de chez vous. Celui-ci répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.

En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.

Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous

Ma Sécurité s'adresse au grand public et complète l'offre habituelle de la Police et de la Gendarmerie. L'interface de l'application vous présente quatre onglets : Accueil ; Actualités ; Conseils et Numéros utiles. Sur ces pages, diverses fonctionnalités vous sont proposées :

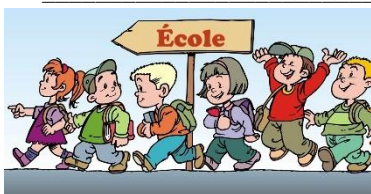
- Appels d'urgence ;
- Signalement ;
- Démarches administratives ;
- Actualités locales et/ou thématiques ;
- Fiches conseils de sécurité ou de prévention sur les thématiques qui vous intéressent (habitation, famille, sécurité routière, numérique, harcèlement, violences sexuelles et sexistes...).

Ma Sécurité, au plus proche de vos démarches

Pour faciliter vos démarches avec les commissariats et gendarmeries locales, une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.

Vous pouvez aussi être informé par des notifications des actualités locales concernant la sécurité sur les communes de votre choix.

**Alors n'attendez plus et téléchargez gratuitement
dès maintenant l'application Ma Sécurité
sur les magasins d'applications habituels (Google Store et Apple Store).**



inscriptions au RPI SAILLY SOUASTRE BAYENCOURT

Votre enfant est né en 2020 ou 2021. Vous pouvez l'inscrire à l'école en téléphonant à Mme Lefebvre au 03 21 58 45 75 ou par mail ce.0624215v@ac-lille.fr. Cantine et garderie pourront accueillir les enfants , déjà dès le 25 avril (inscriptions avant le 19 avril).



Enquête : avez-vous vu cache-noisette ?

Une enquête est lancée depuis le lundi 14 mars à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais pour trouver des traces de la présence de l'écureuil roux dans notre région. Tout le monde peut chercher le petit mammifère et signaler le résultat de ses recherches sur le site internet eden62.fr/avez-vous-vu-cache-noisette.



Ramassage des poubelles et accès aux déchèteries :

Vous trouverez ci-joint le nouveau calendrier de ramassage des poubelles jaunes et grises à partir du 4 avril.



Il y a aussi un flyer qui nous indique qu'à partir du 2 mai, il est décidé la mise en place progressive du contrôle d'accès en déchèterie. Il sera nécessaire d'avoir un pass pour accéder aux 12 déchèteries du territoire du SMAV

A compter du 2 mai 2022, les usagers des 197 communes qui composent ce territoire pourront progressivement faire leur



demande de *Pass' Déchets* via un lien prochainement disponible sur le site www.sma62.fr ou par formulaire papier disponible en mairie et en déchèterie. Ce formulaire est à renvoyer par voie postale ou à déposer au siège situé au 11 rue Volta, 62217 Tilloy-Lès-Mofflaines. (nous n'avons pas encore cet imprimé en mairie)

La mise en place du contrôle et de ses modalités ne seront pas effectives avant l'été 2023 afin que les usagers puissent prendre le

temps de faire les démarches nécessaires.

Chaque foyer bénéficiera d'une carte mais aussi de 2 e-badges via une application téléchargeable sur smartphone.

Ce badge, strictement personnel, permettra à son possesseur de déposer jusqu'à 30m³ de déchets par an sur l'ensemble des 12 déchèteries du SMAV avec un apport limité de 8m³ par jour. Un décompte de 0,5m³ minimum par passage sera réalisé.

L'accès aux déchèteries, réservé aux particuliers sera autorisé aux véhicules ou engins d'un poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes, autorisés à la circulation routière et d'une hauteur de 2 mètres maximum.

Sachez-le ! : L'accès ne vous sera pas refusé si vous n'avez pas encore votre badge ! Cependant, un justificatif de domicile et une pièce d'identité peut vous être demandé.



Les nouvelles cartes électorales seront bientôt distribuées à tous les électeurs de la commune. Vous pouvez jeter l'ancienne.

Dates à retenir :

10 et 14 avril : de 8h à 19h, Elections Présidentielles

Lundi 19 avril : 10h30, chasse aux œufs sur le terrain de jeux

Le maire, Georgette Mikolajczak

Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

site internet : saillyaubois.fr

IPNS